

Compte rendu de la CAPC des agents d'administration filiale gestion publique du 20 mai 2010

En préambule, les représentants F.O.-DGFIP ont lu la déclaration liminaire suivante :

Déclaration liminaire des élus F.O.-DGFIP à la CAPC gestion publique du 20 mai 2010

Monsieur le Président,

Au CTPM des 17 et 18 mai, un nouveau statut pour les agents de catégorie C a été présenté pour avis aux représentants des personnels.

Force est de constater qu'il est loin des légitimes attentes des personnels.

En effet, le Ministre nous avait confirmé que la fusion devait tirer tout le monde vers le haut... comment accepter dans ce cas un statut qui soit un simple copier/coller à minima des anciens statuts ?

Pourtant, la catégorie C mérite une forte revalorisation de sa rémunération :

- Les suppressions d'emplois ont lieu majoritairement en C et dégradent beaucoup les conditions de travail de nos collègues. La fusion, dont le but réel est la diminution des emplois de la Direction Générale des Finances Publiques, ne va qu'accélérer ce phénomène.

- La fusion entraîne aussi une amélioration de la technicité et des qualifications des agents, dues à l'acquisition de nouvelles compétences et procédures.

Tout cela justifie un traitement indiciaire qui soit autrement supérieur à celui issu des accords Jacob. Nous rappelons juste que cette contre réforme a accru la durée des carrières et baissé au global les rémunérations.

L'administration a d'abord essayé de défendre le nouveau statut en soulignant le fait qu'il intègre des taux de promotions supérieurs à ceux de la fonction publique. Pour F.O.-DGFIP, c'était déjà le cas dans les anciens statuts et cela nous conforte dans notre analyse selon laquelle **le nouveau statut n'apporte aucune nouvelle avancée.**

Ensuite, la Direction Générale nous a confirmé que les discussions sur les règles de vie allaient bien débuter. Nous y serons particulièrement attentifs à obtenir des avancées réelles pour tous les personnels

De plus, le nouveau statut prévoit toujours un recrutement sans concours. Pour FO, ce mode de recrutement n'est pas la solution adéquate pour ceux de nos concitoyens qui n'arrivent pas à intégrer l'administration par les concours.

FO pense que la solution passe par une amélioration des formations mais en aucun cas par un mode de recrutement discriminatoire qui aboutit à des droits et des rémunérations inférieurs aux autres agents.

Monsieur le Président, lors du CTPM et des groupes de travail, l'espace de négociation a été fort contraint par le cadre fonction publique. La seule chose que nous avons pu acter est la possibilité d'accéder à un échelon supplémentaire à la fin de l'échelle 6. Certes, cela est un pas dans le bon sens, mais nous vous rappelons que F.O.-DGFIP revendique plus : une vraie réforme de la grille indiciaire, une carrière sans barrage allant de l'I.M. (Indice Majoré) 349 à 473 et l'intégration dans le corps des contrôleurs.

F.O.-DGFIP exige néanmoins de votre part la mise en place immédiate de cet échelon qui a été proposé en CTPM.

Enfin, les discussions sur les règles de vie vont débuter. Nous espérons sincèrement qu'elles permettront une réelle négociation afin d'obtenir de vraies améliorations pour le personnel.

1. Tableau des demandes de mutation réintégration au 1^{er} septembre 2010

Quelques éléments statistiques :

Sur emplois administratifs :

Type de demande	Nombre de dossiers
Prioritaire	242 dont 149 issus de la précédente commission
Réintégration prioritaire	29 dont 24 issus de la précédente commission
Réintégration normale	65 dont 52 issus de la précédente commission
Convenance personnelle	1 065 pour information il y avait 1 321 dossiers pour avril

Sur emplois informatiques :

Type de demande	Nombre de dossiers
Prioritaire	4 dont 3 issus de la précédente commission
Réintégration prioritaire	Aucun dossier
Réintégration normale	Aucun dossier
Convenance personnelle	22 pour information il y avait 25 dossiers pour avril

Les élus F.O.-DGFIP ont voté **contre** les tableaux, rejoints par les autres syndicats, en rappelant que nous revendiquons toujours que l'intégralité du mouvement se fasse en CAP Centrale et non pas, seulement l'établissement des tableaux.

En effet, l'administration prononcera le mouvement SEULE, à la **mi-juin**, sans aucun contrôle des représentants des personnels.

2. Renouvellement de contrat de deux contractuels handicapés

Il s'agit en fait de deux « redoublements » de stage pour deux collègues contractuels qui ne sont pas titularisés au terme de leur premier contrat d'un an. Nous avons dénoncé le fait que dans les deux cas, les directions locales n'ont pas mis tout en œuvre pour placer les agents en situation de réussite.

Cela va à l'encontre de notre revendication de congrès :

F.O.-DGFIP revendique la mise en place de moyens appropriés pour un meilleur accueil des travailleurs handicapés, un meilleur suivi de leurs conditions de vie au travail tout au long de la carrière et leur affectation en surnombre pendant la durée du stage dans la filière gestion publique.

Malgré un vote unanime des organisations syndicales pour la demande de titularisation immédiate, l'administration a maintenu sa proposition de renouvellement de contrat.

Tous les autres syndicats ont voté **contre** le redoublement, F.O.-DGFIP a été le seul à s'abstenir. En effet, faute de titularisation immédiate, le redoublement est la seule solution pour éviter le licenciement que nous avons souhaité éviter à tout prix pour nos collègues.

3. Détachements dans le corps des agents d'administration du Trésor public

Cinq dossiers étaient soumis à l'avis de la commission. Après avoir vérifié qu'aucun de ces détachements ne se faisait au détriment des possibilités offertes aux agents du réseau, nous avons voté **pour** tous ces détachements. Les autres syndicats ont fait de même, hormis la CGT qui a voté **contre** quatre dossiers.

4. Demandes de révision de notes

Quinze dossiers étaient présentés. Les représentants du personnel ont obtenu :

- 3 relèvements de note de + 0,01 à + 0,02,
- 5 relèvements de note de + 0,02 à + 0,06.

F.O.-DGFIP a été le seul syndicat a voté **pour** l'ensemble de ces relèvements de note, les autres **s'abstenant** ou votant même **contre** selon les dossiers...

Les élus F.O.-DGFIP en CAPC n°8 :

Arya BOCQUET (experte), Claudine GAUTRONNEAU, Frédéric COUSIGNÉ,

Dominique JANY-LEROY et Jacques REGNIER